

## Une Messe sans paroles de consécration ?

Le Saint-Siège vient de reconnaître la pleine validité de l'anaphore d'Addaï et Mari, une ancienne prière eucharistique utilisée dans l'Eglise assyrienne d'Orient<sup>1</sup>. Il y a là une décision oecuménique et liturgique beaucoup plus importante qu'il n'y paraît à première vue pour la simple raison que cette prière eucharistique, en usage dans les églises assyro-chaldéennes depuis l'époque apostolique, ne comporte pas de récit de l'institution de l'Eucharistie. Pourrait-il donc y avoir une messe sans paroles de consécration ? Il y a là une invitation à mieux connaître les chrétiens d'Irak dont le pays traverse une crise grave<sup>2</sup>. Invitation également à nous interroger sur notre participation à la prière eucharistique.

### *Les chrétiens assyro-chaldéens*

L'anaphore<sup>3</sup> d'Addaï et Mari<sup>4</sup> est emblématique de l'ancienne chrétienté issue de la rive orientale de l'Euphrate. Ces églises syro-orientales, de culture sémitique et d'expression araméenne, ont connu des théologiens de renom comme Aphraate et Ephrem. Pour des raisons politiques et linguistiques plus que théologiques, elles ont refusé les décisions du concile d'Ephèse (431)<sup>5</sup>. Elles se trouvèrent dès lors isolées du reste de l'Eglise, isolement accru par les persécutions des Perses et ensuite des Arabes musulmans. Ce qui n'empêcha pas ces églises de connaître un élan missionnaire extraordinaire jusqu'en Chine et en Mongolie. Jusqu'à nos jours, des églises de l'Inde du Sud (Kerala) se réclament de la tradition syriaque orientale.

En 1553, une fraction de l'Eglise de Mésopotamie se rattacha à Rome sous la conduite du patriarche Jean Sullaq. Celui-ci fut le premier d'une succession de patriarches reconnus par Rome. Parallèlement à cette branche catholique, appelée « chaldéenne » depuis 1830, continuait une Eglise « assyrienne » non unie à Rome. La plupart de ces chrétiens vivaient aux frontières orientales de la Turquie actuelle. Plus de 70.000 d'entre eux furent massacrés par les Turcs en 1915-1918, tandis que les survivants se réfugièrent en Irak, où ils furent à nouveau persécutés en 1933, ce qui provoqua une nouvelle dispersion en Syrie et dans le Nouveau Monde.

---

<sup>1</sup> Conseil pontifical pour l'Unité des Chrétiens, « Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Eglise chaldéenne et l'Eglise assyrienne d'Orient », dans *La Documentation catholique*, n° 2265 (2002/5), pp. 213-214. Le texte a été approuvé le 20 juillet 2001 et promulgué le 25 octobre 2001. On peut le trouver sur le site du Vatican : [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/chrstuni/sub-index/index\\_east-assyrian\\_fr.htm](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/sub-index/index_east-assyrian_fr.htm). Le texte original anglais se trouve également sur le site de l'Eglise assyrienne de l'Orient : [http://www.cired.org/cat/13\\_Guidelines\\_for\\_Admi\\_2001.pdf](http://www.cired.org/cat/13_Guidelines_for_Admi_2001.pdf).

<sup>2</sup> Pour situer l'ensemble des Eglises orientales, voir par exemple la présentation faite par la revue *Solidarité Orient* dans leur bulletin n° 216 (Octobre-Décembre 2000) : *A la découverte de nos frères méconnus : les Chrétiens d'Orient*. Egalement disponible sur Internet : [http://solidarite.levillage.org/fr/Frameset\\_fr.htm](http://solidarite.levillage.org/fr/Frameset_fr.htm).

<sup>3</sup> La prière eucharistique (depuis la Préface jusqu'à la doxologie avant le Pater) a reçu des appellations diverses au cours des âges. Les Grecs, et la tradition orientale, utilisent le terme *anaphora*, qui signifie étymologiquement « élévation [des offrandes] ». Dans le rite latin, on parlait habituellement du « Canon [de la messe] », qui veut dire étymologiquement « règle », sous-entendant « canon [actionis] ». L'habitude s'est gardée de parler du Canon romain pour désigner la Prière eucharistique I du Missel romain.

<sup>4</sup> Addaï ou Addée est peut-être une déformation de Thaddée, l'apôtre d'Edesse (aujourd'hui Urfa, au sud de la Turquie). Mari aurait été son disciple.

<sup>5</sup> Nestorius, patriarche de Constantinople, eut le souci de sauvegarder dans le Christ la densité de la nature humaine et sa distinction de la nature divine. Il sera condamné au concile d'Ephèse. Aujourd'hui, on évite l'appellation d'Eglise « nestorienne » car les historiens reconnaissent que les positions de Nestorius n'étaient pas « nestorienne ». Un accord christologique récent (1994) témoigne de la foi commune de l'Eglise catholique et de l'Eglise assyrienne d'Orient.

Aujourd'hui, l'Eglise chaldéenne compte environ 700.000 fidèles dans le monde dont 550.000 en Irak et 150.000 dans la diaspora (spécialement aux USA et au Canada)<sup>6</sup>. Le siège du patriarcat se trouve à Bagdad, qui compte 300.000 chaldéens répartis en 28 paroisses. Tout récemment, le 3 décembre 2003, le synode des évêques de l'Eglise chaldéenne a élu Mgr Emmanuel-Karim Delly<sup>7</sup> au patriarcat de Babylone. Cette église chaldéenne entretient de bonnes relations avec l'église assyrienne. Sous la houlette de S. S. Mar Dinkha IV, l'Eglise assyrienne d'Orient compte quelque 250.000 fidèles dont environ 80.000 aux USA.<sup>8</sup> C'est entre ces deux Eglises qu'un accord d'admission à l'Eucharistie vient d'être signé.

### *Une anaphore sans récit d'institution*

Les églises de la tradition syriaque orientale conservent comme un héritage particulièrement précieux une ancienne prière eucharistique, la « Sanctification (*Quddasha*) des Apôtres Addaï et Mari ». La structure de cette prière eucharistique ne correspond pas au modèle habituel, celui des anaphores de type antiochien (action de grâce, institution, anamnèse, épiclese, intercessions)<sup>9</sup>, et se présente comme suit :

- Dialogue introductif.
- Action de grâce pour la création et la rédemption. Sanctus.
- Action de grâce pour le plan de salut et doxologie.
- Commémoration des Pères, prière pour la paix, rappel du mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur, épiclese et doxologie.

Voici les principaux passages de ce texte qui mentionnent la « commémoration », le rappel du mystère pascal et l'invocation de l'Esprit-Saint :

*Daigne, Seigneur, dans tes abondantes miséricordes, faire une bienveillante et gracieuse mémoire de tous les Pères droits et justes [...] dans la commémoration du corps et du sang de ton Christ que nous t'offrons sur l'autel pur et saint ainsi que tu nous l'as enseigné dans son Evangile vivifiant.*

*Et nous aussi, tes serviteurs [...], qui sommes rassemblés et nous tenons devant toi, Seigneur, qui avons reçu par tradition l'«exemple» qui vient de toi [...] commémorant et célébrant ce grand et redoutable mystère de la passion, de la mort et de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ.*

*Et que vienne, Seigneur, ton Esprit Saint, et qu'il repose sur cette «oblation» de tes serviteurs, afin qu'elle soit pour le pardon de nos fautes et la rémission de nos péchés, et pour la résurrection d'entre les morts et la vie nouvelle dans le royaume des cieux [...].<sup>10</sup>*

Cette anaphore est certainement une des plus anciennes qui nous soit parvenue et la plus ancienne qui soit encore d'usage régulier aujourd'hui. Elle a fait l'objet de nombreuses recherches à propos d'un point spécifique : si on y parle du Corps et du Sang du Christ, et si on y commémore explicitement les événements de Pâques (la mort et la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ), on n'y trouve pas de récit de l'institution eucharistique.

Des liturgistes éminents ont autrefois plaidé en faveur de l'existence originale du récit de la Cène dans l'anaphore d'Addaï et Mari. Cette position est aujourd'hui abandonnée : l'anaphore

---

<sup>6</sup> A Bruxelles, la communauté chaldéenne se réunit à l'église S. Josse, 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

<sup>7</sup> Mgr Delly, évêque auxiliaire de son prédécesseur, le patriarche Bidawid (décédé en juillet 2003), a pris le nom d'Emmanuel III.

<sup>8</sup> Le patriarche réside aux USA depuis l'exil de Mar Shimoun XXIII, en 1933. L'Eglise assyrienne dispose d'un site Internet en anglais : <http://www.cired.org>.

<sup>9</sup> On trouve une structure semblable dans la Prière eucharistique IV du Missel romain.

<sup>10</sup> Texte reconstitué par A. GELSTON, *The Eucharistic Prayer of Addai and Mari*, Oxford, 1992, pp. 121-123.

d'Addaï et Mari n'a jamais connu un tel récit, d'ailleurs absent de tous les anciens manuscrits<sup>11</sup>. Cette anaphore se présente donc bel et bien comme un témoin de l'époque où les prières eucharistiques n'avaient pas encore adopté le récit de la Cène en conclusion de la prière d'action de grâce (correspondant à la Préface actuelle).

A cet égard, l'anaphore d'Addaï et Mari n'est pas unique. De nombreux témoignages de la structure primitive se retrouvent dans des prières ou fragments de prières anciennes<sup>12</sup>. Ainsi, il n'y a pas de récit de l'institution dans la prière eucharistique de la *Didachè* (9-10), ni dans la prière des *Constitutions apostoliques* (VII, 25,1-26,6). Il en est de même dans la tradition eucharistique ancienne d'Alexandrie et dans certaines liturgies d'origine syriaque. Il est probable que, dans le Canon romain également, le récit de la Cène (commençant avec les mots *Qui pridie*) ait été interpolé dans un ensemble déjà élaboré. L'addition d'un tel récit semble avoir été faite à la fin du III<sup>e</sup> siècle, en Syrie, et il n'existe aucune prière eucharistique antérieure au concile de Nicée (325) dont on puisse prouver qu'elle contenait les paroles de l'institution<sup>13</sup>.

### *Les paroles de la consécration*

A la question de savoir si l'anaphore d'Addaï et Mari pouvait être considérée comme valide, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, « suite à une étude longue et approfondie », a répondu de manière positive (17 janvier 2001). Bien qu'elle ne comporte pas les paroles de l'institution eucharistique, cette anaphore manifeste clairement l'intention de célébrer l'Eucharistie « dans la pleine continuité de la dernière Cène et selon l'intention de l'Eglise » (« Orientations », § 3). Elle est donc valide. Comment justifier une décision qui bouleverse radicalement la tradition occidentale et semble faire fi d'une conception bien ancrée dans les esprits ? Nous voici invités à réexaminer la doctrine concernant les « paroles de la consécration ».

Pour la théologie scolastique, qui reprenait des catégories héritées d'Aristote, la « forme » de l'Eucharistie consiste dans les paroles prononcées par le prêtre *in persona Christi* : c'est au moment où le prêtre répète les paroles de Jésus (*Ceci est mon corps, Ceci est mon sang*) que le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. La formulation classique de cette théologie trouve son expression autorisée chez saint Thomas d'Aquin. Plus qu'aucun autre, ce dernier insistera sur la *virtus* des paroles de la consécration et sur le pouvoir que le prêtre exerce *in persona Christi* en récitant ces paroles. A la limite, un prêtre qui ne ferait que répéter les paroles du Christ, « Ceci est mon corps... », à l'exclusion de toute autre prière, célébrerait une eucharistie véritable (tout en commettant une faute grave) !<sup>14</sup>

Une telle doctrine, pour ancienne qu'elle soit, doit être mise en perspective historique : cette conception de la consécration – et de la « transsubstantiation » – dont nous avons hérité se développa suite aux débats doctrinaux qui eurent lieu aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et ne remonte pas plus haut que le Moyen Âge<sup>15</sup>. Dans l'antiquité chrétienne et jusqu'à une date avancée du Moyen Âge, on ne s'est jamais soucié de déterminer le moment précis de la consécration. Le plus souvent, on se contentait de désigner la prière eucharistique dans son ensemble<sup>16</sup>.

---

<sup>11</sup> Les catholiques de rite chaldéen et syro-malabar utilisent une version de cette anaphore à laquelle on a ajouté le récit de la Cène, suite à leur union avec Rome.

<sup>12</sup> M. SMYTH, « Une avancée oecuménique et liturgique », pp. 142-144.

<sup>13</sup> « There is not a single extant pre-Nicene eucharistic prayer that one can prove contained the Words of Institution ». R. TAFT, « Mass Without the Consecration ? », p. 493.

<sup>14</sup> « Si le prêtre ne disait que les paroles en question, avec l'intention d'accomplir ce sacrement, celui-ci serait réalisé ». THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, III, q. 78, a. 1,4.

<sup>15</sup> L'ouvrage de référence demeure H. DE LUBAC, *Corpus mysticum. L'eucharistie et l'Eglise au Moyen Âge*, Paris, 1949.

<sup>16</sup> Cf. J.-A. JUNGMANN, *Missarum Sollemnia*, Paris, 1953, tome 3, pp. 120-121, note 9.

C'est effectivement depuis le Moyen Age que la réflexion théologique s'est concentrée sur les paroles de l'institution<sup>17</sup>. Aujourd'hui, des théologiens catholiques proposent de revenir à la conviction de l'Eglise ancienne<sup>18</sup> : la présence du Christ dans les éléments eucharistiques se rattache à l'ensemble de la prière sur les offrandes et non à la récitation *ad litteram* de paroles de Jésus. Cette perspective selon laquelle la prière de consécration est constituée par le coeur de la prière eucharistique, et non par une formule isolée de l'ensemble, est certainement fidèle aux origines, à la tradition des églises d'Orient et d'Occident. La décision romaine à propos de l'anaphore d'Addaï et Mari reconnaît la validité de cette tradition primitive et confirme que c'est l'ensemble de la prière eucharistique qui constitue la prière de consécration et non une formule « consécatoire » isolée de l'ensemble.

N'est-ce pas en ce sens qu'il faut comprendre la *Présentation générale du Missel romain* lorsqu'on y parle de la prière eucharistique en ces termes : « C'est maintenant que commence ce qui est le centre et le sommet de toute la célébration : la prière eucharistique, prière d'action de grâce *et de consécration*. » (§ 78 [54]) ? Cette vision large n'est elle pas aussi celle du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* qui affirme : « Avec la prière eucharistique, c'est-à-dire la prière d'action de grâce *et de consécration*, nous sommes au coeur et au sommet de la célébration » (§ 1352) ?

#### *Les paroles de l'institution sont consécratoires*

Est-ce à dire que les paroles de bénédiction prononcées par le Christ à la dernière Cène ne seraient pas consécratoires ? Elles le sont, mais non pas au sens d'une formule qui aurait son efficacité en elle-même et par elle-même, du simple fait d'être prononcée. Quel qu'ait été le contenu verbal des paroles de Jésus (bénédition sur le pain et sur la coupe) et indépendamment de la question de savoir si la dernière Cène fut un repas pascal (comme le disent les évangiles synoptiques) ou non (selon l'évangile de Jean), il faut revenir à la tradition patristique selon laquelle les paroles de l'institution sont paroles de consécration parce qu'elles sont des paroles éternellement efficaces dans la bouche du Christ.

La doctrine classique dans l'Eglise latine remonte à Ambroise de Milan. Pour lui, « la consécration se fait par les mots et les paroles du Seigneur Jésus »<sup>19</sup>. Toutefois saint Ambroise n'envisage par les paroles du Christ comme une formule à répéter. Ces paroles sont efficaces parce que ce sont les paroles du Verbe : « C'est la parole du Christ qui produit le sacrement. Quelle est cette parole du Christ ? Eh bien, c'est celle par laquelle tout a été fait. Le Seigneur a ordonné, le ciel a été fait. Le Seigneur a ordonné, la terre a été faite [...]. Tu vois donc comme elle est efficace la parole du Christ. Si donc il y a dans la parole du Seigneur Jésus une si grande force que ce qui n'était pas commençait à être, combien est-elle plus efficace pour faire que ce qui était existe et soit changé en autre chose »<sup>20</sup>.

On trouve un enseignement semblable chez saint Jean Chrysostome. Celui-ci attribue généralement une efficacité consécratoire à l'invocation de l'Esprit, mais une fois au moins il retient comme formule de consécration les paroles de l'institution : « Ce n'est pas l'homme qui fait que les offrandes deviennent Corps et Sang du Christ, mais celui qui a été crucifié pour nous, le Christ lui-même. Le prêtre, figure du Christ, prononce ces paroles, mais leur efficacité et leur grâce sont celles du Seigneur. *Ceci est mon corps*, dit-il. Cette parole transforme les offrandes placées devant nous. Et de même que la parole, *Croissez et multipliez*, dite une fois, s'étend à travers les âges et donne à la

---

<sup>17</sup> Cette doctrine n'a jamais fait l'objet d'une définition dogmatique, même si le Concile de Florence l'imposa aux Arméniens en 1439 (Cf. *Décret pour les Arméniens* [DS § 1321]) et qu'elle fut reprise par Pie VII (1800-1823) dans un Bref adressé à l'Eglise melkite, *Adorabile Eucharistiae* (DS § 2718).

<sup>18</sup> On relira les pages de Yves CONGAR, *Je crois en l'Esprit-Saint*, vol. 3, Paris, 1980, pp. 294-319 (« Sur l'épiclese eucharistique »).

<sup>19</sup> Saint Ambroise, *Des sacrements*, IV, 4.

<sup>20</sup> Saint Ambroise, *Des sacrements*, IV, 14-17. Voir aussi *Idem*, V, 21-23.

nature le pouvoir de se reproduire, de même la parole, *Ceci est mon corps*, dite une fois, depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui, et même jusqu'à la venue du Christ, rend le sacrifice plénier sur tous les autels des églises »<sup>21</sup>.

Jean Chrysostome ne donne pas vraiment de valeur consécatoire à la répétition des paroles par le prêtre, mais à l'événement historique de la dernière Cène et à l'institution par Jésus lui-même. Ce qui rejoint la position de saint Ambroise qui attribue l'efficacité sacramentelle des paroles de Jésus non pas à la prière du prêtre mais à l'efficacité voulue par le Verbe de Dieu : « Ce sacrement que tu reçois est produit par la parole du Christ. [...] Tu as lu, à propos des oeuvres de l'univers entier, 'Il a dit et ce fut fait, il a ordonné et ce fut créé.' La parole du Christ, qui a pu faire de rien ce qui n'était pas, ne peut-elle donc pas changer les choses qui sont en ce qu'elles n'étaient pas ? Car il n'est pas moins difficile de donner aux choses une nouvelle nature que de changer cette nature »<sup>22</sup>. Les paroles prononcées par le Christ à la dernière Cène étendent leur efficacité à toutes les eucharisties qui suivront. Au sens patristique, les paroles de l'institution, paroles de Jésus à la dernière Cène, sont donc consécratoires, même si elles ne sont pas récitées, comme c'est le cas dans l'anaphore d'Addai et Mari.

Le récit scripturaire de l'institution (1 Co 11,24-25 ; Lc 22,19) ne mentionne pas que Jésus ait donné l'ordre de « répéter » ses paroles mais bien de célébrer la Pâque en mémoire de lui, dans la perspective de son oeuvre de salut. Jésus prescrivit une action (« Faites ceci en mémoire de moi »), et non un énoncé. C'est ce que les chrétiens font depuis l'époque apostolique, assidus qu'ils sont à la « fraction du pain » (1 Co 10,16 ; Ac 2,42). Dans la célébration eucharistique, les dons du pain et du vin sont transformés et sanctifiés par une prière (*quddasha*, anaphore, canon, prière eucharistique) qui actualise les paroles du Christ et applique aux dons offerts ce que Jésus nous a transmis. « Née d'une institution du Christ, la messe n'est jamais autre chose que ce qu'elle était à son origine, et cependant au cours des siècles, des rites ou des prières, sans toucher à sa structure fondamentale, lui ont donné, selon les lieux et les temps, des formes sensiblement différentes »<sup>23</sup>. La décision romaine rappelle qu'il est possible d'envisager ces différences en termes d'expressions distinctes d'une même foi.

#### *La prière eucharistique, prière de consécration*

Cette note du Conseil pontifical pour l'unité des Chrétiens n'a pas fait grand bruit et n'a pas reçu énormément de publicité. On le comprend. A strictement parler, elle ne concerne que les fidèles des Eglises chaldéennes et assyriennes. Pourtant d'un point de vue doctrinal, elle est extrêmement significative et elle ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes. Le Père Robert Taft, professeur émérite à l'Institut Pontifical Oriental de Rome, a même été jusqu'à affirmer qu'il s'agit là du « document magistériel le plus important depuis Vatican II ».<sup>24</sup>

Cette note romaine change nos habitudes de pensée. Je ne crois pas que beaucoup de chrétiens, prêtres ou laïcs, envisagent l'ensemble de la prière eucharistique comme « prière de consécration ». Découvrir qu'il peut y avoir une prière eucharistique sans récit de l'institution invite dès lors à approfondir la réflexion, à ne pas se contenter d'une conception quelque peu « magique » des paroles de la consécration pour redécouvrir l'Eucharistie dans toutes ses dimensions : prière d'action de grâce au Père, mémorial de la Pâque du Christ, présence du Christ sous les espèces eucharistiques. La préparation à la première communion n'est-elle pas centrée exclusivement sur l'adoration du Christ présent parmi nous ? Notre participation à l'Eucharistie ne valorise-t-elle pas indûment les paroles de l'institution ? Sans rien nier de la présence sacramentelle du Christ, nous ne pouvons négliger les deux autres dimensions : entrer dans la prière du Christ à son Père, prière

<sup>21</sup> Jean Chrysostome, *Homélie sur la trahison de Judas*, 1,6.

<sup>22</sup> Saint Ambroise, *Des mystères*, IX, 52.

<sup>23</sup> R. CABIE, *L'Eucharistie*, vol. II de A. G. Martimort (dir.), *L'Eglise en prière*, Paris, Desclée, 1983, p. 16.

<sup>24</sup> R. TAFT, *loc. cit.*, p. 483.

d'action de grâce et de louange, tout autant que redécouvrir l'Eucharistie comme « mémorial », au sens fort, de la Pâque du Christ et de l'Eglise.

Que ce soit pour les enfants ou pour les adultes, la catéchèse a toujours un rôle à remplir. On ne peut qu'encourager les catéchistes à ne pas focaliser l'attention sur les paroles de l'institution pour introduire les enfants/adultes à l'ensemble de la prière eucharistique avec ses différents éléments :

- nous rendons grâce à Dieu pour tout ce qu'il y a de beau et de bien dans la création et dans l'histoire humaine ;
- nous implorons la puissance de l'Esprit Saint pour la consécration des dons ;
- nous rappelons ce que Jésus a fait à la dernière Cène ;
- nous faisons mémoire du mystère pascal et nous présentons l'offrande que le Christ lui-même a instituée.

On peut ajouter que, dans l'Eucharistie, nous participons également à l'offrande de l'Eglise, spécialement l'Eglise qui est rassemblée par cette eucharistie, et nous présentons l'offrande parfaite. Le sacrifice du Christ devient le sacrifice des membres de son Corps. « La vie des fidèles, leur louange, leur souffrance, leur prière, leur travail, sont unis à ceux du Christ et à sa totale offrande, et acquièrent ainsi une valeur nouvelle » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, § 1368).

Indirectement, nous sommes aussi amenés à questionner les attitudes corporelles que nous adoptons durant la prière eucharistique. Il est de plus en plus fréquent de voir les fidèles suivre toute la prière eucharistique assis. Cette position peut se justifier lorsqu'il s'agit d'une eucharistie « domestique » ou que l'assemblée est composée d'un petit groupe assis autour d'une table. Pour d'autres célébrations, il faut tenir compte de l'âge et de l'état de santé des participants. On peut toutefois s'interroger : est-ce la bonne attitude ? Inversement, faut-il faire sonner les cloches au moment de « la » consécration, élever longuement le pain consacré, voire se mettre à genoux au moment où le prêtre récite les paroles de l'institution ?

Que faire en effet si toute la prière eucharistique est « prière de consécration » ? Ne convient-il de participer à l'ensemble de la prière dans une attitude corporelle qui induise une certaine disposition intérieure et permette de rester « attentif » durant les différents moments<sup>25</sup> ? La station debout est symbolique de la résurrection, de l'action de grâce, de l'attente de la venue du Seigneur. Dans l'église primitive, les chrétiens étaient invités à rester debout le dimanche et pendant tout le temps pascal. On ne peut qu'encourager une telle attitude durant le déroulement de l'ensemble de la prière eucharistique.

\* \* \*

Le document du Conseil pontifical pour l'unité des Chrétiens reflète les résultats de ce qu'il y a de plus précieux dans la recherche liturgique. Avec les Chrétiens orientaux, nous ne pouvons que nous réjouir d'une décision qui respecte pleinement leurs traditions. Avec tous les baptisés, et plus spécialement ceux qui ont charge de formation chrétienne, nous nous réjouissons d'un document qui libère du « littéralisme » en matière liturgique et théologique, et invite par là à approfondir le mystère que nous célébrons dans chaque eucharistie.

Guy Vanhoomissen  
18 janvier 2004

---

<sup>25</sup> Parce qu'elles doivent être adaptées à la mentalité et aux traditions locales, de telles dispositions dépendent des Conférences épiscopales respectives. Cf. *Présentation générale du Missel Romain*, § 390.

On trouvera la justification et l'illustration des propositions présentées ici dans quelques articles qui renvoient eux-mêmes à des publications spécialisées :

- L. F. ALVAREZ, « La anáfora de Addai y Mari verdadera plegaria eucarística », dans *Phase*, 257 (2003), pp. 409-417.
- C. GIRAUDO, « Addai e Mari, l'anafora delle Chiesa d'Oriente : "ortodossa" anche senza le parole istituzionali », dans *Rivista Liturgica*, 89 (2002), pp. 205-215.
- P. HOFRICHTER, « L'anaphore d'Addai et Mari dans l'Eglise de l'Orient. Une eucharistie sans récit d'institution ? », dans *Istina* XL (1995), pp. 95-105.
- S. JAMMO, « Le Quddasha des Apôtres Addai et Mari. Un lien avec l'époque apostolique », dans *Istina*, XL (1995), pp. 106-120.
- M. SMYTH, « Une avancée œcuménique et liturgique. La note romaine concernant l'Anaphore d'Addai et Mari », dans *La Maison-Dieu*, 233 (2003/1), pp. 137-154.
- R. TAFT, « Mass Without the Consecration? The Historic Agreement on the Eucharist between the Catholic Church and the Assyrian Church of the East Promulgated 26 October 2001 », dans *Worship*, 77/6 (2003), pp. 482-509.